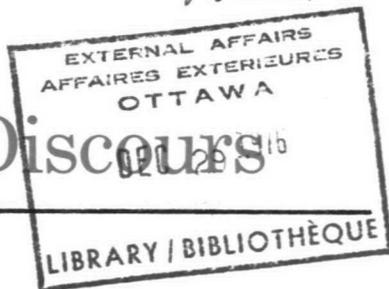




ACLF



Déclarations et Discours

N° 76/24

LE CANADA RENOUVELLE SON ENGAGEMENT À L'ÉGARD DES NATIONS UNIES

Discours prononcé à New York par le secrétaire d'État aux Affaires extérieures du Canada, l'honorable Don Jamieson, lors de l'ouverture de la 31^e session de l'Assemblée générale de l'ONU, le 29 septembre 1976.

Monsieur le Président, alors que je m'adresse à cette assemblée pour la première fois, je suis conscient des éminents services que vous rendez depuis longtemps aux Nations Unies. Ma délégation, persuadée que votre savoir et votre sagesse contribueront au succès de nos délibérations, vous assure de son entière collaboration à l'exécution de vos tâches.

Permettez-moi d'abord, de souhaiter la bienvenue au tout dernier membre des Nations Unies, les Seychelles, et d'ajouter que le Canada envisage d'établir des relations amicales avec le peuple et le gouvernement de ce nouveau pays du Commonwealth.

Permettez-moi, également, à l'occasion de la mort du Président Mao Tsé-Toung, d'exprimer les condoléances du gouvernement et du peuple canadiens à la délégation chinoise: la perte du Président Mao Tsé-Toung a été ressentie vivement dans le monde entier.

Les Nations Unies connaissent actuellement une difficile période de transition. Si nous omettons quelques exceptions notables, nous pouvons nous enorgueillir d'avoir obtenu une participation quasi-universelle, mais des pressions s'exercent en vue d'une définition plus stricte des obligations des membres. Les efforts déployés pour adapter les procédures et la structure des Nations Unies aux nouvelles questions prioritaires engendrent des tensions nouvelles dans certaines de leurs institutions et activités traditionnelles. L'accord sur les critères et les principes des droits de l'homme ne s'est pas accompagné d'une volonté réelle de les appliquer sans discrimination. Si le Conseil de sécurité se réunit plus souvent qu'auparavant, le nombre de résolutions approuvées n'a pas augmenté en proportion. Les actes de piraterie et de terrorisme, qu'ils soient perpétrés à l'intérieur des États ou qu'ils en dépassent les frontières, érodent les principes de la pratique et du droit international sur lesquels repose la Charte des Nations Unies.

L'idéal d'une plus grande égalité socio-économique des nations est encore loin de se refléter dans la réalité.

Enfin, en ce qui concerne les océans, nous nous trouvons devant une alternative d'une indéniable clarté: celle de l'ordre ou de l'anarchie.

Universalité

Le Canada appuie le principe de la participation universelle aux Nations Unies. La Charte, il est vrai, prévoit certaines conditions d'admission, mais notre gouvernement considère qu'il faut, le cas échéant, accorder le bénéfice du doute à un État candidat à l'adhésion. Toute question relative au degré d'indépendance d'un État doit trouver sa solution dans l'opinion l'exercice du droit de la majorité des États membres.

Le Canada pense également que la qualité d'État membre ne doit pas être remise en cause. Nous considérons qu'il serait dangereux de recommander l'expulsion d'un membre pour violation des principes de la Charte, à moins qu'il n'y ait unanimité de l'ensemble des membres. L'exclusion de membres "impopulaires" pourrait en inciter d'autres à retirer leur appui et paralyser nos activités. Le prix de cette pratique serait élevé.

Ainsi, on menace de temps à autre d'enlever à Israël le droit de participer à l'Assemblée générale. Le Canada s'opposerait à une telle mesure. Priver des membres de leurs droits de siéger à l'Assemblée générale pour des motifs que ne reconnaît pas la Charte enlèverait toute crédibilité à cette assemblée. Nous sommes ici pour débattre les problèmes, non pour les éliminer.

Changement institutionnel

L'universalité de la participation entraîne, évidemment, l'acceptation de plein gré des obligations qui en découlent, en particulier par les États qui jouent un rôle de premier plan dans l'Organisation. Cette acceptation se mesure, notamment, par le degré d'engagement d'un État dans les activités des Nations Unies, dans les programmes à participation volontaire tels les programmes de secours ou de maintien de la paix, en particulier. Par principe, le Canada continuera d'accorder entièrement son appui à tous les organismes des Nations Unies dont il fait partie. Nous trouverions regrettable toute tendance à boycotter les institutions des Nations Unies ou à réduire unilatéralement les quotes-parts convenues pour certains organismes, même dans les cas où leurs initiatives pourraient être considérées comme préjudiciables ou irrégulières par certains États.

Néanmoins, nous croyons qu'il est imprudent de pousser l'Assemblée à voter sur des résolutions qui la divisent profondément. Nous

déplorons, par exemple, que dans une campagne contre la discrimination raciale, fondée sur une entente unanime, on ait associé le sionisme au racisme, causant ainsi une profonde dissension. Si l'on persiste à associer ces deux notions, notre gouvernement ne participera pas à la conférence de 1978 sur la discrimination raciale.

Dans sa structure et les objectifs premiers qu'elle se donne de temps à autre, notre organisation doit tenir compte des changements constatés dans sa composition et dans la conjoncture mondiale. Il est donc heureux et tout à fait compréhensible, qu'avec le temps, les questions économiques et sociales retiennent, de plus en plus, l'attention. Nous espérons qu'il s'ensuivra une certaine restructuration des organismes des Nations Unies. A cet égard, les propositions visant à confier un rôle plus central au Conseil économique et social et à permettre au Secrétariat d'appuyer ce rôle ne sont pas sans mérite. Il n'est pas prématuré d'envisager une session continue du Conseil économique et social permettant d'examiner des ensembles de questions selon une procédure établie en accordant une attention particulière à l'exécution des décisions prises lors de conférences extraordinaires des Nations Unies. C'est ainsi que les recommandations de la conférence Habitat, dont le Canada a eu l'honneur d'être l'hôte, pourraient, avec profit, être soumis à un examen minutieux et approfondi.

Nous reconnaissons également que pour nombre d'États membres, la Charte reflète davantage la conjoncture mondiale de 1945 que celle d'aujourd'hui. Sans doute pourrait-on y apporter des changements utiles. Mais le mieux est parfois l'ennemi du bien. Le Canada est d'avis que la balance actuelle des pouvoirs entre l'Assemblée générale et le Conseil de sécurité, point central de la réforme de la Charte, est préférable à toutes les solutions de rechange. La composition du Conseil de sécurité est peut-être discutable, mais ses pouvoirs et sa structure servent encore bien les desseins de l'Organisation. Il en va de même pour le principe de l'égalité des droits à l'Assemblée générale. Si les Nations Unies doivent devenir graduellement un organisme capable de prendre des décisions qui toucheront les intérêts fondamentaux de tous les États, elles doivent alors emprunter des voies qui garantissent à ses membres la sauvegarde de ces intérêts.

Droits de l'homme

L'entrée en vigueur, cette année, des Pactes relatifs aux droits économiques, sociaux et culturels et aux droits civils et politiques constitue un grand pas en avant pour les Nations Unies. En tant que membre de la Commission des droits de l'homme, le Canada concentrera maintenant ses efforts sur la protection des droits définis dans ces

Pactes et dans la Déclaration des droits de l'homme. De toute évidence il importe d'assurer l'efficacité des mécanismes d'enquête et d'appel en place. Ces mécanismes exigent notamment que les nations acceptent de se soumettre à un examen impartial lorsqu'elles sont accusées de manquer à leurs engagements. L'institution d'un tribunal des droits de l'homme, comme l'a proposé mon collègue allemand, est une mesure à envisager en l'occurrence. Aucun de nous ne peut se vanter d'une conduite irréprochable. Les manquements aux obligations prescrites dans les Pactes et dans la Déclaration des droits de l'homme ne se prêtent pas aux polémiques partisans mais doivent plutôt être jugés avec pondération.

Les obstacles à surmonter sont de taille. La mise en accusation de gouvernements pour violation des droits de l'homme peut menacer leur légitimité ou susciter des embarras considérables. Aucun état n'est à l'abri des critiques dans ce domaine. Certains parviennent à détourner l'attention, d'autres ne peuvent y échapper. Le Canada s'engage à intervenir au mieux de sa connaissance, sans détours, sans égard aux considérations de puissance et sans distinction. Nous attachons une importance particulière à l'application pleine et entière des dispositions de la Déclaration sur la torture adoptée par l'Assemblée générale en 1975.

Paix et sécurité

En ce qui concerne le maintien de la paix, notre expérience diffère de celle que nous pouvons avoir dans le domaine des droits de l'homme. Les conceptions et les principes adoptés, dans ce domaine, par les Nations Unies ont fait l'objet de profonds désaccords, ceci, en dépit du succès modéré de certaines mesures sur le plan pratique.

Si les menaces contre la paix et à la sécurité varient d'une année à l'autre, on peut très rarement les considérer comme inexistantes. Cette année, nous avons été bouleversés par le conflit meurtrier qui a éclaté au Liban. Les Nations Unies n'ont pu contribuer à y rétablir la paix, mais elles doivent demeurer prêtes à intervenir si la situation l'exige.

Il y a quelques semaines, l'Afrique australe était au bord du désastre. Elle l'est peut-être encore. Mais je suis certain que les événements des derniers jours sont autant de sources d'encouragement. Je rends hommage à la patiente diplomatie du secrétaire d'État américain et je me félicite du changement d'état d'esprit que ses efforts semblent avoir suscité à Prétoria et à Salisbury. Notre gouvernement est persuadé que la paix ne saurait régner en Afrique sans que la Namibie et la Rhodésie n'accèdent rapidement à l'indépendance selon la règle de la majorité et dans l'harmonie raciale.

En outre, il considère qu'il ne peut y avoir de paix durable sans que l'Afrique du Sud ne réponde aux légitimes revendications politiques, sociales et économiques de la majorité des Sud-Africains, revendications que cette assemblée appuie quasi unanimement.

Au Moyen-Orient, les Nations Unies n'ont d'autre choix que de poursuivre les opérations de maintien de la paix autorisées par le Conseil de sécurité. L'année dernière à pareille époque, l'accord provisoire intervenu entre l'Égypte et Israël sur le retrait de leurs forces dans le Sinaï fut, pour nous, source d'encouragement. Nous attendons maintenant d'autres négociations susceptibles d'aboutir à un règlement pacifique - celui-ci serait inspiré des principes approuvés par le Conseil de sécurité dans sa Résolution 242 - et tenant compte des préoccupations et des intérêts légitimes du peuple palestinien. Il importe peu que les négociations reprennent sur un plan bilatéral, avec médiation d'un tiers, ou multilatéral, en présence de toutes les parties directement concernées; ce qui compte, c'est que les États en cause soient convaincus de la nécessité d'établir et de maintenir entre eux des relations pacifiques. Dans l'attente d'une reprise des négociations, le Canada continuera de participer aux opérations de maintien de la paix et s'opposera aux mesures ou aux initiatives susceptibles de menacer la sécurité et l'indépendance des États de cette région ou d'entraver les efforts déployés par les Nations Unies en vue d'aboutir à un règlement.

À Chypre, la Force des Nations Unies continue d'affronter une situation difficile. Les antagonistes sont aussi loin de s'entendre qu'auparavant. La situation sur le terrain demeure tendue et explosive. La Force des Nations Unies y joue un rôle vital, tout le monde en convient, mais son coût dépasse de 40 millions de dollars le total des contributions recueillies. Nous croyons fermement que tous les États membres, en particulier les membres permanents, doivent financer, comme il convient, les opérations de maintien de la paix dûment autorisées par les Nations Unies. Une douzaine de gouvernements seulement ont versé leur quote-part au Compte spécial de l'UNFICYP pour les six premiers mois de l'année; il n'y a rien là dont nous puissions être fiers. Dans ces circonstances, monsieur le Président, il est clair que notre gouvernement devra remettre en question la présence de militaires canadiens à Chypre, à moins que l'on progresse bientôt vers un règlement du conflit.

Passant à un autre sujet de préoccupation, je me pencherai maintenant sur les actes de terrorisme perpétrés continuellement dans le monde entier et sur leurs victimes innocentes dont certaines ont été seulement menacées, alors que d'autres ont dû payer de leur vie.

Il y a quatre ans, l'Assemblée générale a formé un comité qu'elle a chargé d'étudier le terrorisme et ses causes sous-jacentes. Ce comité n'est parvenu à aucune conclusion et l'Assemblée n'a même pas pris connaissance de son rapport. Nous considérons que l'Assemblée devrait maintenant concentrer ses efforts sur un seul aspect du problème en vue d'aboutir à des résultats concrets.

C'est pourquoi j'appuie la proposition de mon collègue de la République fédérale d'Allemagne visant, en premier lieu, l'adoption de mesures contre la prise d'otages et la conclusion d'un accord international destiné à punir - quel que soit l'endroit où ils cherchent refuge - tous ceux qui s'en seraient rendus coupables. N'oublions pas, cependant, qu'il existe déjà des conventions contre les détournements aériens qui, si elles étaient ratifiées par tous les États, nous offriraient de meilleures garanties contre les actes de piraterie.

Mon prédécesseur, alléguant, l'an dernier, des "progrès beaucoup trop lents" constatés sur le plan du désarmement déclarait que l'Assemblée générale devait continuer "à inciter toutes les parties à agir dans ce domaine". Un an plus tard, la situation n'est guère plus brillante. Comme l'a dit notre distingué Secrétaire général, le problème des armements constitue toujours la menace la plus sérieuse dans la perspective d'un avenir de paix et d'ordre pour la communauté mondiale. Nous devons donc être prêts à envisager de nouvelles solutions et c'est dans cet esprit que notre gouvernement s'apprête à accueillir favorablement une proposition visant à convoquer, pour 1978, une session extraordinaire de l'Assemblée générale sur le désarmement.

Pourtant, il ne faut pas nous faire d'illusions: ce n'est pas grâce aux discussions poursuivies au sein de cette assemblée que nous ferons tomber les principaux obstacles au désarmement. Ces obstacles, ce sont les divergences d'opinion entre les États quant à la meilleure façon d'assurer leur sécurité et il serait de peu d'utilité que nous nous penchions sur les moyens d'améliorer le rôle des Nations Unies en fait de désarmement et de contrôle des armes si les pays membres ne redoublent pas leurs efforts pour surmonter ces divergences.

La moitié de cette Décennie du désarmement s'étant déjà écoulée, nous devons tous chercher des moyens d'éliminer les véritables obstacles qui se dressent devant nous. Mais cette responsabilité incombe plus particulièrement aux États dotés d'armes nucléaires et à ceux qui disposent d'un potentiel militaire important. Nous ne pourrions obtenir des résultats satisfaisants que si nous remettons en question les postulats classiques, prenons suffisamment en considération les

préoccupations des autres en matière de sécurité et saisissons toutes les occasions qui s'offrent à nous de passer aux actes.

Développement économique et social

Nous reconnaissons tous que l'argent dépensé à fabriquer des armes pourrait être employé à meilleur escient. Cependant, peu d'entre nous réduisent leur budget de défense. Il faudrait, pour cela, accroître la compréhension et la confiance mutuelles. Dans les circonstances les plus favorables, cet objectif serait déjà difficile à atteindre. Comment alors y parvenir dans un monde divisé entre riches et pauvres? De toute évidence, il est dans l'intérêt de tous les États d'unir leurs efforts pour accélérer le processus du développement et réduire l'écart entre les pays bien nantis et les pays démunis.

La quatrième CNUCED a pris fin. La Conférence sur la coopération économique internationale, dont mon prédécesseur, M. MacEachen a l'honneur d'être coprésident en compagnie de M. Perez-Guerrero, représentant du Venezuela, poursuit ses travaux depuis la clôture de la dernière session de l'Assemblée générale. L'année n'aura pas été facile. Ce n'est qu'à grand-peine que la quatrième CNUCED est parvenue à certains résultats et le succès de la Conférence de Paris n'est pas assuré.

Pourtant, nos difficultés et l'absence apparente de réalisations concrètes ne doivent pas nous faire oublier que nous avons déjà accompli des progrès sensibles dans la réalisation d'une entente sur la nature des questions à débattre et l'importance qu'il faut leur accorder. Une bonne préparation, alliée à la sincérité, doit accroître nos chances de succès, à la condition, toutefois, que toutes les parties en cause fassent preuve de la volonté politique requise. Mon plus fervent espoir est que la Conférence de Paris, à ce stade, porte fruit.

La Conférence de Paris poursuit ses travaux parallèlement aux grands organismes internationaux affiliés aux Nations Unies. Ses participants savent qu'ils doivent conserver une perspective globale des problèmes dont ils sont saisis pour que les résultats de la Conférence inspirent confiance aux non-participants et exercent, à plus long terme, une influence sur les mesures prises par les gouvernements.

La conférence s'inscrit dans un processus de négociations continu. Ce processus, qui vise à réduire l'écart entre pays riches et pays pauvres, est un processus complexe et permanent. Les vieux problèmes ne disparaîtront pas de sitôt et l'on s'attend à ce que de nou-

veaux problèmes surgissent. Mais le Canada est disposé à engager ses efforts et ses ressources dans la poursuite d'un ordre économique international plus équitable.

Droit de la mer

Il y a quelques semaines, la cinquième session de la Conférence sur le droit de la mer a pris fin ici, à New York, sans que l'on aboutisse à une décision autre que celle de tenir une nouvelle session au printemps prochain. Quoique d'importants progrès aient pu être réalisés sur un certain nombre de points, les participants, à d'autres égards, restent profondément divisés, ce qui a engendré chez certains un sentiment d'impatience, voire de désespoir, face à la trame apparemment interminable des négociations.

Le Canada souscrit entièrement à l'objectif de la conférence à savoir l'institution d'un nouveau régime juridique des océans, fondé sur des principes d'équité et de gestion rationnelle. Au nombre des principaux États côtiers, notre pays est très conscient des lacunes de l'ancien régime qui, édifié en grande partie sur la notion de la liberté des mers mise au point il y a trois cents ans, a dégénéré, par la force de la technologie moderne, en une licence illimitée de souiller les côtes et de dévaster les ressources halieutiques des océans. Étant moi-même originaire de Terre-Neuve, province canadienne de l'Atlantique largement tributaire des ressources de la mer, je tiens à ce qu'aucun doute ne subsiste dans cette assemblée sur le sérieux des préoccupations canadiennes en la matière.

L'épuisement critique des ressources halieutiques au large de ses côtes a conduit le Canada à décréter l'extension de sa juridiction en matière de pêche, c'est-à-dire, à en repousser les limites territoriales à deux cents milles de son littoral, cette nouvelle juridiction devant dater du 1^{er} janvier 1977. Cette décision a été prise en vertu d'un régime de conservation et de gestion rationnelles, négocié aux niveaux bilatéral et régional avec les principaux États qui pratiquent la pêche au large des côtes canadiennes. Elle est aussi conforme aux opinions, de plus en plus partagées sur le plan international, que reflètent le texte unique de négociation adopté, l'année dernière, à l'issue de la Conférence et le texte révisé de cette année. D'autres États, y compris nos voisins immédiats, ont d'ailleurs annoncé ou adopté des mesures semblables.

Nous pouvons déjà compter des éléments positifs et certains progrès au niveau de la Conférence. Je dois ajouter, monsieur le Président, que ceux-ci sont dus, dans une large mesure, aux efforts que vous déployez avec adresse et constance à sa présidence. En dépit des lenteurs dues aux désaccords persistant à propos d'une liste

toujours plus courte de questions difficiles, les travaux de la Conférence ont permis de voir se dessiner un consensus international sur divers sujets d'importance, autres que la pêche dont je viens de parler. La notion d'une zone économique exclusive de deux cents milles où chaque État côtier exercerait de grands pouvoirs est maintenant largement acceptée. On reconnaît généralement aussi, la nécessité d'une réglementation spéciale contre la pollution marine dans les régions couvertes de glaces, tel l'Arctique canadien. De plus, les droits des États sur les ressources minérales de leur plateau continental jusqu'à la limite de la marge continentale ont été largement acceptés, encore qu'il subsiste des désaccords sur la définition de la marge et les propositions de partage des recettes tirées des régions situées au-delà de deux cents milles des côtes. Parmi les obstacles qui restent, le plus difficile sera, sans doute, de sortir de l'impasse où ont abouti les discussions sur l'exploitation des ressources minières considérables des grands fonds marins, au-delà des limites de juridiction nationale. Pour le franchir et résoudre d'autres problèmes restés sans solution, nous devons trouver des réponses qui, acceptables pour l'ensemble des nations, permettront d'éviter les risques de conflit grave et ce, pour le plus grand bien de l'humanité. Il se peut que la tâche demande un temps considérable, et beaucoup sont las d'y travailler; mais au moment où, finalement, le succès est peut-être à notre portée, nous ne devons pas fléchir dans notre recherche un régime applicable à tous les États côtiers.

Conclusion

Monsieur le Président, j'ai fait part à cette assemblée des espoirs et des déceptions du Canada, en tant que membre des Nations Unies. Je conclus en vous assurant que mon pays continuera d'être fidèle aux Nations Unies et que son apport à leur oeuvre sera positif. Comme les Nations Unies, le Canada regroupe plusieurs peuples, plusieurs cultures. Nous connaissons donc toute la valeur des compromis et des accords unanimes. Nous sommes heureux d'avoir la possibilité de cultiver des relations avec des amis proches et lointains. Enfin, nous demeurons liés par notre engagement à l'égard des objectifs et des principes de la Charte.